Budget Primitif 2024

BUDGET 2024

[14 050 000 €]

La section de fonctionnement [9 110 000 €]

La section d'investissement [4 940 000 €]

Les grandes orientations pour 2024 retenues au débat d'orientation budgétaire, en date du 28 février dernier, sont les suivantes :

- baisse des taux d'imposition
- maintien des tarifs
- vente du patrimoine en optimisant les terrains et bâtiments non utilisés
- favoriser l'émergence de projet de lotissements pour de l'accession à la propriété et donc augmenter les bases
- emprunt pour les grands projets de ville
- maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes (téléphonie, abonnement, affranchissement...)
- dépenses supplémentaires afin de se mettre en conformité avec la réglementation
- maintien des dépenses d'entretiens et réparations des bâtiments, aires de jeux, trottoirs et voiries
- retour à budget moins important pour les dépenses d'entretiens de voiries suite au contexte
- mise en place des actions politique ville
- nouvelles actions de fonctionnement en lien avec le programme municipal,
- réduction de 5 à 10% de certaines dépenses (culture, festivités, accueil de loisirs...)
- prévision de hausse modérée des frais de personnel
- maintenir l'effort d'équipement et la qualité des services
- éviter l'effet de ciseau en fonctionnement,
- dégager plus d'épargne.

LE FONCTIONNEMENT [9 110 000 €]

LES RECETTES

Les dotations et participations [4 169 000 €]

Les prévisions de recettes du chapitre « Dotations et participations » s'élèvent à 4 169 000 €.

- Article 74111 : Dotation global forfaitaire avec un montant prévisionnel de 1 400 000 €,
- Article 741121 : Dotation de solidarité rurale avec un montant de 355 000 €.
- Article 741123 : Dotation de solidarité urbaine avec un montant de 1 530 000 €,
- Article 741127 : Dotation nationale de péréquation d'un montant de 185 000 €,
- Article 744 : FCTVA avec un montant de 55 000 € en fonction des dépenses réalisées en 2022,
- Article 74718 : Autres participations de l'Etat à hauteur de 90 000 €,
- Article 7472 : Subventions régionales : 5 000 €,
- Article 7473 : Subventions département : 4 000 €,
- Article 747888 : Subventions participations de la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales) pour le contrat Enfance Jeunesse, des subventions pour le C.L.A.S. (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), le R.E.A.A.P. (Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) et la microcrèche avec un montant prévisionnel de 400 000 €,
- Article 74833 : Allocations compensatrices de taxes foncières sont attendus à hauteur de 39 000 €,
- Article 74836 : Attribution du fonds départemental de taxe professionnelle estimée à 102 000 €,
- Article 748372 : Dotation Politique Ville à hauteur de 4 000 €.

Les impôts et taxes [3 507 000 €] comprennent :

- le reversement de l'attribution de compensation par l'Agglomération prévu à hauteur de 55 000 € et 105 000 € pour la dotation de solidarité communautaire,
- le fonds de Péréquation Inter-Communales (F.P.I.C.) est estimé à 150 000 €,
- le FNGIR prévisionnel est de 16 000 €,
- la taxe sur l'électricité est prévue à 100 000 €,
- les emplacements publicitaires sont prévus à 11 000 €,
- les droits de mutation liés à l'achat et la vente d'immeubles sur le territoire sont estimés à 70 000 €.

Les prévisions de recettes des impôts locaux s'élèvent à 3 000 000 €.

Les évolutions des bases et des taux des années 2017 à 2023 sont les suivantes :

Année	2018	2019	Variation	2020	Variation	2021	Variation	2022	Variation	2023	Variation
Taxe d'habitation											
Base	6 417 236	6 547 690	2,03%	6 552 759	0,08%	719 926	-89,01%	721 007	0,15%	818 755	13,56%
Produit	905 472	923 880	2,03%	924 595	0,08%	101 581	-89,01%	101 734	0,15%	115 526	13,56%
Foncier bâti											
Base	3 942 331	3 907 035	-0,90%	4 059 378	3,90%	4 315 566	6,31%	4 425 297	2,54%	4 691 636	6,02%
Produit	1 385 487	1 372 407	-0,94%	1 426 135	3,91%	2 447 390	71,61%	2 644 419	8,05%	2 811 287	6,31%
Foncier non bâti											
Base	41 796	42 308	1,22%	42 756	1,06%	42 937	0,42%	45 488	5,94%	49 296	8,37%
Produit	39 309	39 791	1,23%	40 212	1,06%	40 382	0,42%	42 781	5,94%	46 363	8,37%
Produit total	2 330 268	2 336 078	0,25%	2 390 942	1,74 %	2 589 353	5,90%	2 788 934	7,71%	2 973 176	6,61%

Atténuations de charges [25 000 €]

Le montant total des prévisions de recettes du chapitre 013 est de 25 000 € pour les remboursements d'assurance sur des agents en arrêts maladies. Pour rappel, désormais les remboursements se font principalement au chapitre 77 (recettes exceptionnelles), ils subsistent sur ce chapitre pour les contractuels et les titulaires de moins 28 heures.

Produits des services du domaine [220 000 €]

Les prévisions de recettes du chapitre 70 sont basées sur le réalisé 2023 et s'élèvent à la somme de 220 000 € :

- la vente de concessions au cimetière : 24 000 €.
- les redevances d'occupation du domaine : 21 000 €,
- les participations des administrés pour le service culture : 33 000 €,
- les participations des usagers pour les services à caractère social : 55 000 €,
- les participations des usagers pour les services périscolaires : 82 000 €,
- remboursement de frais aux redevables : 5 000 €.

Autres produits de gestion courante [199 125 €]

Les prévisions de recettes du chapitre 75 sont en hausse avec la délégation de service public prévue sur une année complète et la location de l'ancienne caisse d'épargne et du hangar rue Jean Jaurès, la somme de 119 125 € est prévue pour la location d'immeubles. Avec la mise en place de la M57, les recettes exceptionnelles, initialement au chapitre 77, se retrouvent dans ce chapitre, elles comprennent notamment les remboursements pour les arrêts maladies et accidents de travail et différentes indemnisations de sinistres, soit 80 000 €.

Résultat reporté [989 874 €]

Le montant du résultat reporté en fonctionnement de 2023 est de 989 874 €.

LES DEPENSES

Les charges à caractère général [2 611 400 €]

Pour rappel, les dépenses de ce chapitre en 2023 s'élevaient à la somme de 2 624 260 € au budget et à 2 330 006 € en réalisé. Pour le budget 2024, il est donc prévu une légère baisse par rapport au budget 2023.

Les évolutions importantes concernent :

- augmentation des prévisions pour les dépenses d'électricité et de gaz (prix de l'électron va doubler avec nouveau marché 2024) soit 225 000 euros de crédits supplémentaires ;
- augmentation des prévisions pour les achats de prestation de services de 40 000 euros pour les accueils de loisirs, la restauration scolaire, les actions politique de la ville...
- augmentation des prévisions pour les dépenses d'entretien des bâtiments de 80 000 euros.

Les charges de personnel [4 230 000 €]

En 2023, la collectivité a enregistré une hausse de 101 000 € qui s'explique par :

- + 101 000 € avec l'impact des contractuels arrivés en 2022 et des recrutements en 2023 (apprenti service informatique, responsable service jeunesse, directeur école de foot, jobs d' été, animateurs),
- - 31 000 € avec les départs en retraite, mutation, disponibilité pour convenance personnelle, remplacements d'agents en arrêt,
- + 31 000 € en raison des revalorisations statutaires (reclassements, augmentation point d'indice).

Pour l'année 2024, l'évolution des dépenses salariales est estimée à + 100 000 €.

1) Personnel titulaire et stagiaire : 58 000 €

Arrivées statutaires : 66 000 €

• Impact des agents arrivés au cours de l'année 2023 : 6 600 € (Agent au service cadre de vie / rémunération accessoire du responsable au cadre de vie en détachement)

• Impact des agents arrivés au cours de l'année 2024 : 24 400 € (Intégration du responsable au cadre de vie)

• Impact des fins de disponibilités au cours de l'année 2024 : 35 000 € (Agent au service cadre de vie)

Départs statutaires : - 95 000 €

• Impact des départs d'agents au cours de l'année 2023 : - 40 000 € (retraite au service cadre de vie / retraite au service bâtiment / retraite d'une ATSEM)

• Impact des départs d'agents au cours de l'année 2023 : - 55 000 € (deux retraites au service restauration scolaire)

Titularisations : 64 000 €

• Impact des nominations stagiaires prévues au cours de l'année 2024 : 64 000 € (responsable de la structure ieunesse, Directeur de l'école de foot)

Impact des évolutions de carrière (GVT) : 16 000 €

Avancements de grade 2023 : 2 500 €

Avancements d'échelon 2024 : 10 000 €

Avancements de grade 2024 : 2 500 €

Promotion interne et réussite concours : 1 000 €

Modification de temps de travail : 7 000 €

• Intégration d'heures complémentaires dans la base horaire hebdomadaire : 7 000 € (ATSEM réalisant l'ALSH et ATSEM réalisant la restauration scolaire)

2) Personnel contractuel : - 7 000 €

Arrivées contractuelles : 88 400 €

- Impact des recrutements contractuels au cours de l'année 2023 : -15 400 € (Animateur espace jeune jusqu'au 31/03/2024, prolongation apprenti au service informatique et recensement en 2023)
- Impact des recrutements contractuels prévus au cours de l'année 2024 : 103 800 € (contrat PEC au ST, Contrat PEC en entretien, renfort accueil, phase contractuelle de 2 postes vacants d'agent d'entretien dont les titulaires ont été affectés sur la restauration scolaire, Animateur à l'espace jeune à compter du 01/04/2024)

Départs contractuels (contrats PEC / CDD) : - 46 500 €

- Impact des départs contractuels au cours de l'année 2023 : -10 500 € (contrat PEC au service informatique et à l'état civil, retraite d'un agent d'accueil)
- Impact des départs contractuels prévus au cours de l'année 2024 : 36 000 € (remplaçante de l'appariteur, contrat d'apprentissage au service RH)

Titularisations: -48 900 €

• Impact des nominations stagiaires prévues au cours de l'année 2024 : - 48 900 € (responsable de la structure jeunesse, Directeur de l'école de foot)

3) Impact sur des éléments annexes : 56 000 €

- Revalorisations statutaires (5 points d'indice majoré pour tous les agents titulaires et contractuels au 01/01/2024) : 36 000 €
- Cotisation d'accident de travail : 10 800 €
- Revalorisation du Directeur de l'école de musique : 3 700 €
- Revalorisation de la rémunération des animateurs des ALSH : 2 400 €
- Prime mobilité (nouveaux forfaits et augmentation des bénéficiaires) : 3 100 €

4) Recettes supplémentaires estimées : - 7 000 €

Financement des contrats PEC : - 7 000 €

Les autres charges de gestion courante [988 600 €]

La subvention versée au C.C.A.S. est de 285 000 € (en baisse de 25 000 € : ajustement de la subvention en fonction des besoins du C.C.A.S).

Les prévisions de subventions aux associations sont d'un montant de 79 100 €.

Les participations aux organismes intercommunaux sont jointes en annexe et sont prévues à hauteur de 463 500 €.

La prévision des indemnités des élus et charges est de 114 000 € et 3 000 € pour la formation.

La prévision pour les bourses de rentrée scolaire et les récompenses pour l'obtention du brevet s 'élèvent à 16 500 €.

Une enveloppe de 12 500 € est dédiée aux aides pour l'acquisition de vélo à assistance électrique et classique, pour la plantation d'essences locales et pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie.

Les charges financières [60 000 €]

Les intérêts de la dette sont estimés à 60 000 €.

Les charges exceptionnelles et atténuations de produits [15 000 €]

Les prévisions de charges exceptionnelles s'élèvent à 5 000 €.

Les prévisions pour les atténuations de produits s'élèvent à 10 000 €.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections [370 000 €]

Un montant prévisionnel de 370 000 € est prévu pour les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles (article 6811).

Le virement à la section d'investissement [825 000 €]

Le transfert à la section d'investissement est de 825 000 € pour équilibrer la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer une partie des projets d'investissement.

L'INVESTISSEMENT [4 940 000 €]

LES RECETTES

\square Subventions attendues : 613 000 \in (incluant les reports au titre des investissements passés réalisés et prévus),
☐ Affectation de l'excèdent de fonctionnement capitalisé sur les années antérieures : 0 €,
□ Fonds de Compensation de la TVA : 280 000 € (remboursement TVA des investissements de 2021),
□ La taxe locale d'équipement : 15 802,25 €,
□ Le virement de la section de fonctionnement : 825 000 €,
□ Les amortissements : 370 000 €,
□ Emprunt : 1 500 000 €,
□ Opérations patrimoniales : 155 000 €,
□ L'excédant d'investissement reporté : 1 081 197,75 €,
□ Produits des cessions : 100 000.00 €.

LES DEPENSES

☐ Les dépenses d'équipements (incluant les reports de 2023) : 4 455 000 €

Opération 523, base de loisirs : 35 000 €

 aménagement du parc et du camping : menuiseries local pêche 10 000 €, douches chalets, chauffage chauffe-eau chalets mobil-home camping 25 000 €.

Opération 526, aménagement du territoire : 301 500 €

- achat maisons centre ville destruction par l'EPF : 125 000 €,
- achat hangar et terrain rue Jean Jaurès : 70 000 €,
- poteaux incendie : 15 000 €,
- radar pédagogique, panneaux de signalisation : 10 000 €,
- enveloppe pour les conseils de quartiers : 25 000 €,
- équipements pour le plan communal de sauvegarde : 7 500 €,
- études projets : 18 000 €,
- études réfection rues Lamendin et Casanova (reports de crédits) : 31 000 €.

Opération 527, vidéoprotection : 15 000 €

 équipements sur la commune de système de vidéoprotection pour lutter contre les incivilités et les dégradations.

Opération 552, salles polyvalentes et logements communaux : 155 000 €

- programme accessibilité aux personnes à mobilité réduite pour la somme de 20 000 € (diverses salles),
- travaux de réfection structure Eglise...: 56 000 €
- plan énergie : 60 000 € (renouvellement chaudières),
- récupérateurs eau de pluie: 4 000 €,
- équipements festivités (réfrigérateurs, tables, chaises) : 5 000 €,
- alarmes incendies divers bâtiments : 10 000 €.

Opération 559, cimetière : 36 000 €

- portail rue Thorez : 15 000 €,
- cavurnes : 5 000 €,
- extension cimetière et maîtrise d'œuvre (reports de crédits) : 21 000 €.

Opération 564, enseignement : 176 000 €

- étude faisabilité école primaire Pierre et Marie Curie 40 000 €,
- mur école primaire Clarence : 30 000 €,
- équipements écoles diverses (mobiliers, sèches mains, PPMS) : 25 000 €,
- modernisation écoles QPV : 10 000 €,
- renforcement toitures écoles (reports de crédits) : 44 000 €,
- assistance technique rénovation école primaire Pierre et Marie Curie (reports de crédits) : 27 000 €.

Opération 565, sports : 198 500 €

- aire de jeux inclusive cité 30 : 100 000 €,
- maîtrise d'œuvre salle Caron (complexe sportif) : 50 000 €,
- matériel sportif stade Mallez : 1 500 €,
- renforcement toiture pôle associatif (reports de crédits) : 33 500 €,
- assistance à maîtrise d'ouvrage complexe sportif (reports de crédits) : 13 500 €.

Opération 590, informatisation : 15 000 €

renouvellement parc informatique : 15 000 €,

Opération 592, salle Daniel Carton : 3 400 000 €

- travaux et maîtrise d'œuvre (reports de crédits) : 518 000 €,
- travaux : 2 882 000 €.

Opération 593, social : 40 000 €

véhicule électrique en autopartage: 40 000 €.

Opération 594, administration : 15 000 €

- mobilier : 7 500 €,
- éclairage LED bureau : 5 000 €,
- équipements police rurale : 2 500 €.

Opération 596, services techniques : 30 000 €

- équipements des services : 20 000 €,
- menuiseries des services techniques : 10 000 €,

Opération 597, enfance, jeunesse : 21 000 €

- pompe à chaleur espace jeunes : 14 000 €,
- achat matériel ATSEM : 7 000 €.

Opération 598, culture : 15 000 €

- enceinte école de musique: 3 000 €,
- costumes (reports de crédits) : 12 000 €.

Opération 599, développement économique : 2 000 €

- équipements et frais divers : 2 000 €.
- **□** Le remboursement de l'emprunt (capital): 260 000 €,
- **□** Opérations patrimoniales : 155 000 €,
- □ Remboursement taxes aménagement : 70 000 €.

Budgets Annexes 2024

Budget annexe Lotissements communaux du Transvaal:

Fonctionnement : 325 000 € Investissement: 271 000 €

Crédits prévus pour le projet de lotissement. Le budget est équilibré mais l'opération doit rapporter un excédent à la collectivité.

Budget annexe Zone Activités Avenue Paul Plouviez :

Fonctionnement : 21 000 € Prévisions pour imprévues en fonctionnement.

Investissement : 146 000 € Dépenses : déficit cumulé de 145 187,52 € et dépenses 812,48 € / Recettes : cessions de

terrains.

L'Agglomération a repris la compétence de l'ensemble des zones d'activités. Ce budget sera clôturé prochainement.

Budget annexe Zone Activités de La Clarence :

Fonctionnement : 2 000 €

Investissement : 57 000 € Déficit cumulé de 56 402,32 € et dépenses : 597,68 €/ Recettes : cessions deterrains.

L'Agglomération a repris la compétence de l'ensemble des zones d'activités. Ce budget sera clôturé prochainement.